



AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 521-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de Comté du Haut-Saint-François a adopté, le 20 octobre 2021, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement n° 124-98 intitulé « Schéma d'aménagement révisé ».

Ce projet de règlement a pour objet d'encadrer les changements d'usages à l'intérieur de bâtiments industriels existants situés dans les affectations « Rurale », « Agricole » et « Forestière » et dans lesquels de la première transformation était effectuée dès 2007. De nouveaux usages pourraient être autorisés dans ces bâtiments grâce au projet de règlement numéro 521-21, mais seulement si certains critères et conditions sont respectés. Ce projet de règlement vise également à autoriser d'autres usages que ceux de première transformation à l'intérieur d'un bâtiment existant à Chartierville situé au 110 route Saint-Hyacinthe.

La nature des modifications que la municipalité de Chartierville pourra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'adoption et de l'entrée en vigueur du règlement n° 521-21 est la suivante :

La municipalité pourra modifier son règlement de zonage afin de permettre de nouveaux usages conformes au projet de règlement numéro 521-21 à l'intérieur du bâtiment existant situé au 110 route Saint-Hyacinthe (lot 5 103 891). Si la municipalité décide de permettre de nouveaux usages, elle devra reprendre l'ensemble des conditions émises par le projet de règlement, notamment les conditions d'autorisation du changement d'usage (bande tampon, agrandissement de 30 % max, etc.).

Une copie des documents adoptés par le conseil de la MRC peut être consultée au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC et au bureau de la MRC.

Prenez avis que la MRC du Haut-Saint-François tiendra une assemblée publique le 16 novembre 2021, à compter de 18h15, à la salle B du bureau administratif de la MRC situé au 85, rue du Parc à Cookshire-Eaton. La Commission que le conseil de la MRC a nommée à cette fin expliquera la modification proposée et ses effets sur les règlements de la municipalité de Chartierville et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Prenez avis que la MRC tiendra également une consultation publique écrite. Les avis écrits sur le projet de règlement peuvent être envoyés par courriel à l'adresse charles.laforest@hsfqc.ca ou par la poste à l'adresse 85, rue du Parc, Cookshire, Québec, JOB 1M0. La date limite de réception des avis écrits est le quinzième jour qui suit celui de la publication du présent avis. Les questions sur le projet de règlement numéro 521-21 peuvent être adressées aux mêmes adresses ou par téléphone au 819-560-8400 p.2113.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 25^e jour d'octobre 2021.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier